



## Compte-rendu de la réunion intersyndicale de la DGAMPA du 6 mars 2023

### Prochaine Intersyndicale : le 27 juin 2025

**Participants pour la FSU** : Elisabeth PAGNAC-FARBIAZ

Autres organisations syndicales : CFDT, CGT, FO

La réunion était conduite par Eric BANEL, directeur de DGAMPA avec Olivier CUNIN son adjoint (Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture).

### Contexte :

L'ordre du jour portait sur :

- Le projet de réorganisation pour la mission de contrôle
- La mise en place de la démarche de transformation numérique
- Les promotions à la DGAMPA
- Le déménagement à l'Arche
- Point divers

En introduction, Eric BANEL fait le point sur l'année mouvementée de 2024 avec des organisations comme l'OFB critiquées ainsi que l'administration centrale sans oublier le contexte de ce qui se passe aux Etats Unis. Il rappelle que la priorité est la défense des missions et des agents. Il indique que le budget ayant été voté, les premières conférences budgétaires se mettent en place.

En réponse à la CFDT qui demande quelles sont les perspectives en terme de recrutement, Eric BANEL indique une baisse certaine de 21 ETP à la DGAMPA dont 4 en administration centrale. Le ministère perdrait au total 322 ETP (chiffre à confirmer).

Eric BANEL rappelle que la DGAMPA a maintenant 3 ans avec 2 volets prioritaires du projet stratégique : la mission de contrôle et le numérique.

### **Projet de réorganisation pour la mission de contrôle (présenté par Mme HABIB)**

L'objectif proposé par le rapport de préfiguration est de **créer, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, une sous-direction de 50 agents** dédiée au contrôle qui serait issu du rapprochement de 2 bureaux : contrôle des pêches/contrôle maritime, et contrôle des affaires maritimes/protection du littoral. Cette sous-

direction se fera **sans délocalisation ni de mobilité géographique**. **La phase de concertation avec les agents va démarrer et se poursuivre de mars à septembre** sous la conduite de Charlotte Logeais, recrutée pour cette mission, pour un passage en CSAM avant la fin de l'année. Cela impacte la sous-direction sauvetage, navigation et contrôle et principalement 3 bureaux : phares et balises, contrôle des affaires maritimes et de la protection du littoral, le dispositif POLMAR terre, le bureau en charge du CROSS. Il s'agit d'une réorganisation des missions, les agents relèveront de l'administration centrale.

La CFDT a demandé que les régimes indemnitaires des agents qui relèveront de l'administration centrale soient revus en conséquence.

Cette réorganisation se fera conjointement avec le projet de déménagement à l'Arche, en veillant à ne pas multiplier les réunions (demande de la CGT).

**Le rapport de préfiguration sera communiqué aux agents concernés sous forme de fiches.**

**Un futur sous-directeur ou une future sous-directrice va être recruté.e.**

En complément, la pêche professionnelle en eau douce, actuellement à la DEB, va rejoindre la DGAMPA.

Ce qui fait la spécificité de la DGAMPA est d'avoir des services de l'administration centrale en région.

### **Mise en place de la démarche de transformation numérique (présenté par Arnaud GRANGER)**

La note pour la mise en place du projet de transformation numérique est signée. Il s'agit d'une phase de mise en charge progressive avec des évolutions et des réorientations d'ici septembre 2025 avant la phase de consolidation.

En réponse à la CFDT, Eric BANEL informe une réorganisation des locaux y compris du site de Saint Malot qui bénéficie de bonnes conditions de travail.

### **Promotion à la DGAMPA**

Le taux de promotion à la DGAMPA n'est pas très élevé. Les promotions se font selon le nombre de d'agents promouvables par rapport au nombre de places affectées à la DGAMPA. La hiérarchie est incitée à proposer une promotion aux agents seulement et si elle a des chances d'aboutir. Du fait de la disparité des origines ministériels (de moins en moins pour le MASA) et des profils de recrutements à la DGAMPA, la CFDT et le SNE FSU demandent une analyse plus fine faisant aussi apparaître le genre homme/femme.

### **Projet de déménagement à l'Arche**

La DGAMPA s'est portée volontaire du fait de l'éparpillement des bureaux en tour Séquoïa (15<sup>ième</sup>, 17<sup>ième</sup>, 9<sup>ième</sup>), de la difficulté de trouver des bureaux pour les nouveaux agents et pour éviter les nuisances des futurs travaux de réaménagement de la tour Séquoïa.

La DGAMPA a fait le choix de mettre la RH au cœur du projet de déménagement en s'appuyant sur un référent dans chaque sous-direction et en constituant 8 groupes.

L'objectif d'améliorer les conditions de travail des agents est partagé.

Les organisations syndicales (CFDT, FO, SNE FSU) font part de leur inquiétude et demandent que soit pris en considération la surface attribuée à chaque agent, les conditions de travail des agents, la prise en compte du souhait des agents, le maintien du télétravail, l'assurance que les unités collectives de travail ne soient pas désorganisées. La CFDT demande un délai avec la mise en place d'une expertise scientifique par un ergonome.

En point divers FO demande que la charte de temps soit communiqué à chaque agentE.